57 REPUBLIQUE

APT D201			
TYPE	T3	ETAGE - R+2	CAGE D

Entrée	5.68 m²
Dgt.	2.66 m²
Séjour	17.19 m²
Cuisine	6.14 m²
Chambre 1	10.13 m²
Chambre 1	12.92 m²
SdB	4.71 m²
WC	2.16 m²
SURFACE HABITABLE	**61.59 m²**
Ext.	13.56 m²
ESPACE EXT PRIVATIF	**13.56 m²**

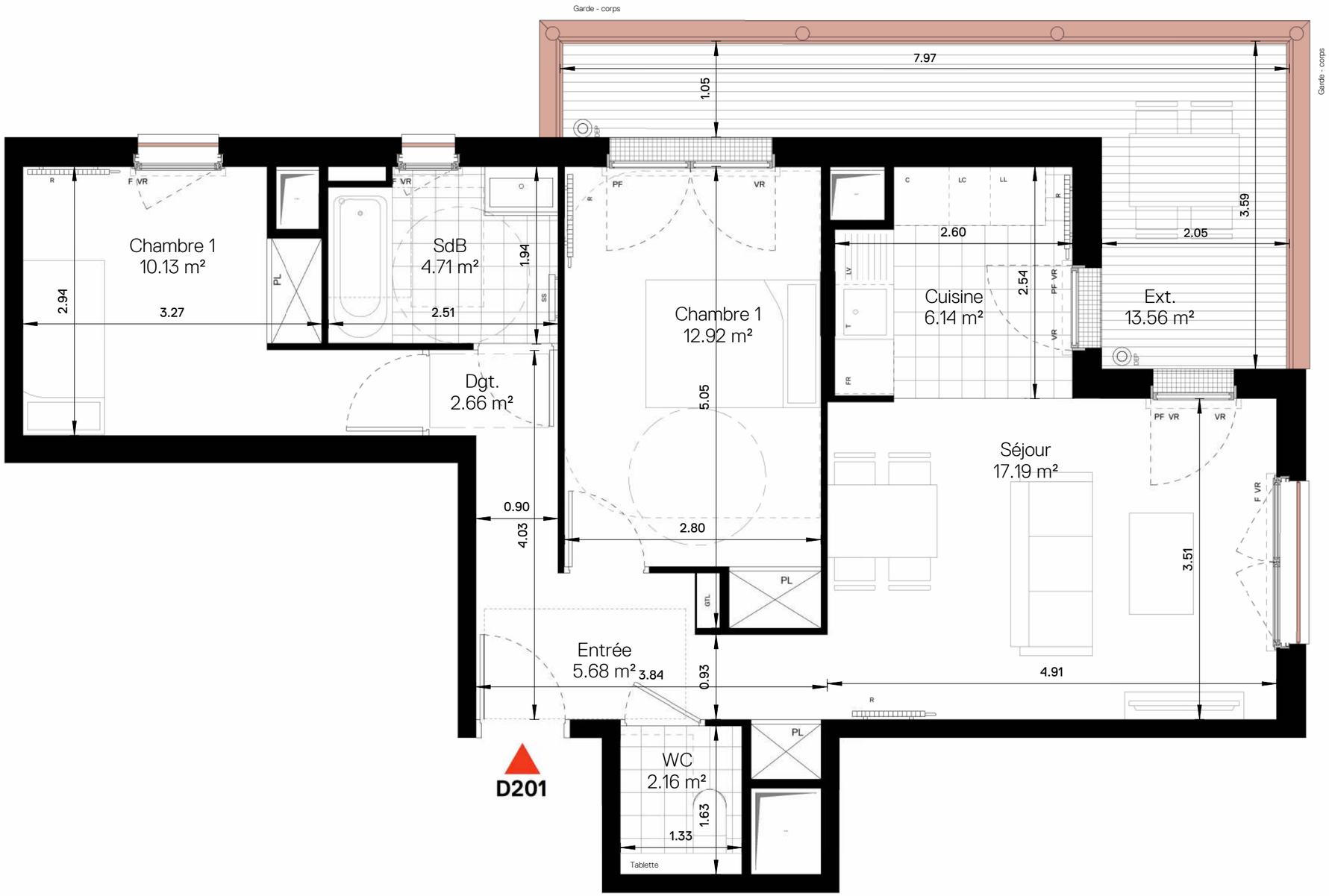

0 2.5 5m

N

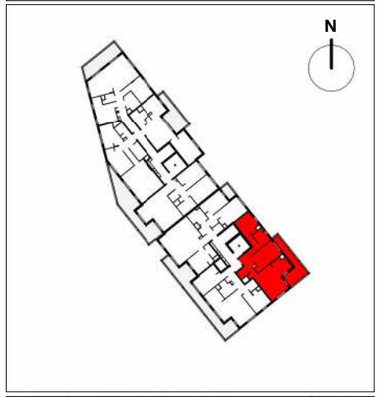

SAS CHATILLON EXTENTIONS representée par :

INTER CONSTRUCTION
EAGLESTONE GROUP

Citallios
pour des territoires durables

Date: 26/05/2026 Indice: 01

LEGENDE

	Espace libre diamètre 1,50	DEP	Descente Eaux Pluviales	PL	Placard	T	Tri séléctif
	Aire de manoeuvre	SS	Sèche serviettes	F	Fenêtre	C	Cuisine
	Socle et faux plafond HSP 2,20 mini	FR	Réfrigérateur	PF	Porte-fenêtre	PV	Pare-vue
	Retombée de poutre HSPo 2,20 mini	LV	Lave-vaiselle	R	Radiateur		
GTL	Tableau électrique	LL	Lave-linge	VR	Volet roulant		

NOTA

"En fonction des nécessités techniques et /ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d 'être apportés à ce plan.
Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou arithmétiques) sont soumises aux tolérances règlementaires et sont approximatives .
Les soffites faux -plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d 'évoluer en situation , nombre et dimensions.
Les canalisations, retombées, regards et interrupteurs ne figurent pas sur le plan . S'ils figurent sur le plan , le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l 'étude thermique.
La position des descentes d 'eau pluviale et celles des luminaires extérieurs sont amenées à être modifiées en fonction des contraintes techniques . Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages .
Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l 'objet de modification , aussi bien en nombre qu'en type.
Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d 'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.
La surface habitable comprend les placards et bâti-support WC suspendu . Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
Les emplacements machines sont en pointillés mais les appareils ne sont pas fournis . Les placards figurant en pointillé ne sont pas fournis.
Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les côtes de la chambre PMR, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapée."